REUNION PUBLIQUE DU 24 MARS 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de passer la parole aux Chefs de groupes, je tiens à excuser M. le Gouverneur, Michel FORET.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS. - Mlle SEPULVEDA.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Jehane KRINGS, Marc FOCCROULE, Anne-Marie PERIN et Rim BEN ACHOUR arrivera avec du retard.

Mme LA PRESIDENTE. - Pour le groupe MR qui répond ?

Mme ROY. - J'ai été voir dans la salle de réunion et n'ai vu personne.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur DRION ?

M. DRION. - Nous aurons quelques arrivées tardives.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 25 février 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010).

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV. - Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance.

V.- Communication du Collège provincial relative au bilan milégislature de la Déclaration de Politique générale (document 09-10/113).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2. Pour rappel, ce document est reporté à la séance du Conseil provincial de ce vendredi 26 mars 2010.

VI. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/127 : Projet de partenariat triennal entre la Région wallonne et la Province de Liège pour les années 2010-2011-2012.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 3. Je rappelle que ce dossier sera soumis à une nouvelle réunion du Bureau fixée demain, jeudi 25 mars, après la réunion du Conseil provincial.

Ce dossier sera donc soumis au Conseil provincial ce vendredi 26 mars.

Document 09-10/RA/12: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur

« L'Intranet ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENRE. - Point 17 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que MM. Jean-Marie BECKERS et Dominique DRION sont intervenus hier. Nous poursuivons la discussion générale.

Je prends note des intervenants de ce jour. Mme Marie-Claire BINET. Vous ne prenez pas la parole. Y a-t-il d'autres intervenants ? Je clos la discussion. M. le Député provincial, Julien MESTREZ, vous répondez aujourd'hui ou demain ?

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). Je répondrai demain. J'attends une autre question.

Mme LA PRESIDENTE. - Très bien.

Document 09-10/RA/14: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Les Relations extérieures de la Province », en abrégé « BREL ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 18 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale.

Je prends note des intervenants. J'avais Mme RUIZ-CHARLIER. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme RUIZ-CHARLIER, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. Le rapport concernant les relations extérieures menées par la Province est précis, fouillé, bien structuré.

Sa lecture intéressante et instructive, me laisse toutefois bien perplexe, particulièrement cette année.

Certains partenariats sont non seulement durables mais plutôt réussis, riches en projets, dans de multiples domaines ; les chartes sont renouvelées et leur contenu semble réellement intéressant, évalué, réajusté, concret. Les liens se sont tissés et sont un plus indéniable dans la collaboration et la coordination. Je songe ici tout particulièrement aux Côtes d'Armor. Ca c'est pour le côté positif.

Avec un bémol toutefois, puisque vous connaissez notre doute, notre réserve, pour un partenariat avec des pays qui ne ménagent quère les droits de l'homme, ceci est même un doux euphémisme.

Nous vous avons d'ailleurs fait part en novembre de notre désapprobation quant à la participation provinciale à l'exposition de Shanghai

Mais cette fois, la perception globale que m'a laissée cette lecture est extrêmement négative: des collaborations sont aujourd'hui réduites à peau de chagrin ou à néant ; elles ont pourtant nécessité beaucoup d'investissements, dans tous les sens du terme, beaucoup de travail pour le suivi pour tenter de les relancer :

-au Chili, pays si durement touché dernièrement, quels investissements consentis pour un piètre résultat -en Pologne, les changements de structures politiques ont quasiment ruiné les projets

-les premières ébauches de contact avec la Tchéquie n'ont manifestement pas abouti, et c'est dommage.

Même l'accord avec la Province de Frosinone, dont le programme, reconnaissons-le, était particulièrement riche, intéressant et même prometteur, n'a jamais pris son envol et même n'existe quasiment plus si l'on excepte la participation d'un Député à une fête en 2009. Et maintenant vous songez au lointain Mexique...

Bref, au total, plus qu'une impression d'énergies dépensées, en amont et en aval, pour multiplier, toujours continuer à multiplier les échanges et collaborations. Pourquoi tant de dispersion dans votre action ?

Quels choix politiques (au pluriel), quelle logique, quels objectifs ? Pourquoi tenter d'agir tous azimuts ? Pourquoi ne pas préférer quelques collaborations qui se révèlent efficaces et porteuses de sens, pour la Province de Liège comme pour la région partenaire ?

Et aussi : pourquoi ne pas mettre en œuvre votre propre déclaration de politique générale, ou du moins certains de ces axes, qui semblent bien avoir été complètement perdus du vue : j'en cite un extrait révélateur : « La politique des relations internationales doit être guidée par la recherche de partenariats susceptibles de générer une interactivité riche entre la Province et ses composantes et les régions partenaires. Ainsi conviendra-t-il de :

- recentrer les actions sur des régions proches pour construire des

actions de connivence ;
- identifier des régions fortes dans des domaines qui peuvent valorises des actions provinciales ;
-mettre en place des synergies régionales afin de s'inscrire dans des projets soutenus par des subsides européens ;
- accroître les synergies avec la SPI+ et les autres opérateurs économiques régionaux, dont l'AWEX, afin de développer les contacts contribuant à l'ouverture de notre Province. » Fin de citation.

Il y est aussi question d'intensifier la collaboration de la Province dans le cadre de l'Euregio pour « rassembler les compétences et développer une région pilote en Europe dans l'esprit de l'économie de la connaissance au sens de Lisbonne, pour contribuer à la promotion du développement durable et soutenir prioritairement les actions transfrontalières.

De tous ces beaux principes de recentrage sur des régions proches, à part peut-être pour l'Euregio, je n'en vois pas l'application. Et pourtant, elles précédaient, elles préfiguraient même la Déclaration de Politique Régionale wallonne qui précise, à propos des Provinces et du recentrage de leurs compétences, je cite « dans ce même souci d'efficacité, le Gouvernement propose que les compétences provinciales où les Communautés, la Région ou les Communes peuvent intervenir de façon plus efficace soient abandonnées par les Provinces et confiées à ces Communautés, Région ou communes. C'est le cas, par exemple, des relations internationales (autres que celles entre pouvoirs locaux européens) » Fin de citation.

Somme toutes, il n'y a vraiment guère de différence entre la déclaration de politique générale du Collège provincial, et l'évolution institutionnelle que la Région va mettre en œuvre à ce sujet Et nous aurions donc gagné beaucoup en temps et en efficacité.

Il reste 2 ans et demi de législature. Pourquoi ne pas repenser, dès maintenant, la politique provinciale en cette matière, à la lueur de la Déclaration de Politique régionale wallonne ? Va-t-on encore longtemps continuer à se disperser dans de multiples projets plutôt que d'en ficeler l'un ou l'autre ? Quel apport visez-vous pour notre province et pour ses habitants ?

De tout cela, nous aurions souhaité en débattre, en réunion de Bureau, come cela était prévu à l'ordre du jour, lors de l'examen du rapports d'activités 2009.

Hélas, le Député était absent. Il n'est pas plus présent

aujourd'hui d'ailleurs.

Mme LA PRESIDENTE. - Attendez, excusez moi, Mme la Conseillère, je viens d'avoir un mot, il est excusé et arrivera en retard.

Mme RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Bien sûr, je prends acte. Ce n'est pas en Conseil provincial que nous avons la possibilité de réellement échanger en profondeur sur un tel sujet.

Madame la Présidente, puisque nous en avons été privés par l'absence du Député - qu'il soit excusé ou non ne change rien au fait -, je vous demande, au nom du groupe Ecolo, de mettre à l'ordre du jour d'un prochain Bureau du Conseil provincial l'avenir de la politique des relations extérieures de la Province en conformité avec sa déclaration de politique générale. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Y a-t'il d'autres intervenants ? M. DRION ?

M. DRION, Conseiller (de son banc). - Présidente. J'entends que le Député arrivera en retard. Je ne veux pas perturber les travaux, j'ai des questions que je poserai en questions écrites amenant réponses orales à un prochain Conseil.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Y a-t-il d'autres intervenants ? Je clos la discussion.

M. le Député provincial répondra certainement demain.

Document 09-10/RA/15 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Communication, le Protocole et les Grands Evénements ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENRTE. - Point 19 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier, nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « La Communication, les Protocole et les Grands Evénements ».

Document 09-10/RA/17 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Euregio-Interreg ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENRTE. - Point 20 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que M. Fabian CULOT est intervenu hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Je clos la discussion.

- M. le Député provincial, Julien MESTREZ, répondez-vous aujourd'hui ou demain ?
 - M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). Demain.

Mme LA PRESIDENTE. - Hier, nous avons également ouvert la discussion relative aux secteurs « Enseignement », point 29 de l'ordre du jour et de la « Formation » point 30 de l'ordre du jour.

Avant d'ouvrir la discussion sur les autres rapports d'activités, nous allons d'abord poursuivre la discussion sur ces deux points.

Document 09-10/RA/07 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Enseignement ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 29. Le dossier a été ouvert hier. Je prends note des intervenants mais j'avais déjà M. Abel DESMIT; Miguel FERNANDEZ, Gérard GEORGES, Jean-Marc BRABANTS. Y en a-t-il d'autres? Mme BINET, M. GERARD. Nous allons commencer, M. Abel DESMIT. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DESMIT, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Notre province fut la première en Communauté française Wallonie-Bruxelles a inauguré un CTA (Centre de Technologie avancée). C'était à Flémalle. Cela va-t-il contribuer à y développer des activités supplémentaires dans le domaine de l'imprimerie ?

Question subsidiaire : Avez-vous connaissance d'autres ouvertures de CTA dans notre province ? Si oui, dans quelle école ? et dans quelle discipline ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Mme BINET. Vous avez la

parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BINET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Cette proposition pourrait peut-être s'adresser à M. André GILLES, dans le cadre de l'Enseignement provincial de Promotion sociale, une formation de guide nature est organisée depuis 6 ans, nous sommes dans la 7^{ème} année, à l'IPEPS de Huy et elle rencontre un succès certain.

A Waremme, ne pourriez-vous envisager l'organisation de cette formation en partenariat, par exemple, avec la Maison de Hesbaye, site me semble-t-il, particulièrement intéressant pour ce type de formation ?

Je souhaite que cette proposition puisse être examinée lors de la programmation que vous organisez fin juin, si je suis bien renseignée.

En vous remerciant, Monsieur le Député, pour l'attention que vous aurez vis-à-vis de cette suggestion qui pourrait amener un plus à Waremme. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Mme RUIZ. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme RUIZ-CHARLIER, Conseillère. - Merci Mme la Présidente. Le renouvellement de l'équipement informatique de nos écoles par la Région wallonne, suite à un accord de coopération avec la Communauté française, a été longtemps, trop longtemps d'ailleurs, entravé par des problèmes liés aux procédures de marchés publics.

Il se concrétise enfin, peu à peu, mais beaucoup trop lentement, c'est le moins que l'on puisse dire. Quelle est la situation des établissements provinciaux dans ce contexte ? Tous les dossiers sont-ils été déposés ? Certains établissements sont-ils aujourd'hui équipés ? Le matériel fourni suffit-il à couvrir les besoins pédagogiques actuels ?

Le PO provincial intervient-il de manière supplétive par rapport aux moyens octroyés par la Région ? Y a-t-il une cycberclasse dans chaque établissement ?

Ensuite, au niveau de l'encadrement des étudiants : Comment et par qui l'encadrement est-il assuré ? Quels sont les moyens humains mis à disposition des étudiants : s'agit-il d'heures attribuées dans le cadre du NTPP (nombre total de périodes professeur) ou bien sur fonds propres de la Province ?

Le local d'informatique est-il mis à disposition des étudiants pendant les temps de midi, pendant d'éventuelles heures de fourche ? Des ordinateurs sont-ils accessibles pour les étudiants à l'internat ?

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication font partie du quotidien de l'étudiant, entre autres à l'école. Les médias, dans leur ensemble, font également désormais partie intégrante de l'enseignement, des méthodes d'enseignement; l'éducation aux médias est également devenue un corollaire indispensablement intégré dans les processus d'apprentissage. Quelles sont les possibilités d'apprentissage de l'outil informatique? De quelle manière l'enseignement provincial intervient—il pour sensibiliser les jeunes à l'utilisation d'internet, à sa richesse, comme vecteur d'information, de culture, d'ouverture d'esprit, comme à ses dérives ou à ses dangers, pour leur apprendre à décrypter des messages, des publicités, à développer leur esprit critique, à analyser, à se forger une opinion ?

Dans la seconde partie de cette intervention, j'aborderai un point essentiel pour notre enseignement technique et professionnel et sa revalorisation : la programmation de nouvelles filières.

Pas pour le principe d'ajouter filière après filière sans discernement.

Mais bien, comme cela se fait d'ailleurs chaque année, et comme nous pouvons encore l'apprendre en lisant le rapport d'activités, notamment pour répondre aux besoins des milieux professionnels et tenter de pallier la pénurie qui s'est amorcée dans plusieurs secteurs.

Régulièrement en commission nous vous interrogeons sur le choix de ces nouvelles programmations d'options, tant il nous parait essentiel qu'elles puissent cadrer tant avec les métiers en pénurie que pour être à même, au moment voulu, de répondre aux nouveaux défis qui découlent de spécialisations très pointues dans ce que l'on appelle les filières vertes et ne pas se retrouver, faute d'avoir créé des filières à temps, avec de nouvelles pénuries dans notre province, ce qui serait tout de même le comble.

Je sais que le PO provincial y est attentif ; je sais aussi que l'on ne peut organiser d'option sans tenir compte des processus légaux de programmation ni des intitulés contraignants imposés par le législateur.

Je me réjouis d'ailleurs, que le sujet ait été abordé en commission Education de la Communauté française tout dernièrement, ce 16 mars, pour être précis, suite à une question du Député ecolo Yves Reinkin.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, et de l'alliance emploi-environnement que la Région wallonne met en œuvre, pour ce qui concerne l'adéquation des filières d'enseignement aux nouveaux métiers verts, je retiens 2 axes : premièrement, le contenu de certains profils de formation ont été ou vont prochainement être adaptés afin d'y intégrer les nouvelles technologies, de s'adapter aux besoins, liés par exemple à une meilleure utilisation de l'énergie.

Deuxièmement, des métiers entièrement nouveaux sont liés au développement des pôles de compétitivité et, très logiquement, de nouveaux profils de formation à ces métiers vont être établis par les structures mises en place par la Communauté française (je ne vais pas les détailler, tout cela est très technique).

Cela va donc permettre aux PO de procéder aux programmations qu'ils jugeront utiles, adéquates pour leur enseignement qualifiant et en cohérence avec leur projet pédagogique. C'est, comme le dit d'ailleurs Madame la Ministre, une belle occasion de dynamiser et de revaloriser l'enseignement qualifiant ; ces démarches seront d'ailleurs encouragées par la Communauté française.

Quant aux métiers existants, dont le profil va être complété comme je l'ai dit il y a quelques instants, la Ministre encourage également les pouvoirs organisateurs à les intégrer dès que possible dans leurs programmes de cours.

Dans ce cadre précis concernant les programmations de nouveaux secteurs en phase avec la politique de renouveau économique et de valorisation de l'enseignement qualifiant, quelles sont les intentions de la majorité provinciale ? En a-t-elle les moyens tant en termes de disponibilité de locaux que d'investissements en matériel ? En a-t-elle la possibilité au niveau de ses implantations, en intégrant à la réflexion tant la mobilité des étudiants que la taille des établissements scolaires ? Je vous remercie de votre bonne attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. M. Miguel FERNANDEZ. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. FERNANDEZ, Conseiller (à la tribune). Merci Mme La Présidente.

Mme la Présidente, Chers Collègues.

La note de politique générale fait état du renforcement des formations dans le domaine technique de l'Enseignement de promotion sociale, en collaboration avec notre enseignement secondaire.

Nous savons que ce type de formations nécessite du matériel de point, et peut entraîner parfois des frais de fonctionnement non négligeables.

Bien entendu, on ne peut que se féliciter de cette volonté provinciale de mettre au service des demandeurs d'emploi, pour l'apprentissage des métiers débouchant sur de l'emploi, le matériel pédagogique de nos écoles de plein exercice.

Toutefois, lorsque ces formations sont organisées à la demande du FOREM, ou en partenariat avec celui-ci, ou avec diverses associations d'insertion socioprofessionnelles, notre enseignement peut-il bénéficier de subsides particuliers de la Région wallonne pour le renforcement de son matériel pédagogique et pour alléger ses frais d'organisation ?

D'avance, je vous remercie pour la réponse que vous m'apporterez.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller. M. André GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GERARD, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. La transversalité, l'ouverture vers l'extérieur, être ensemblier..., voici des termes qui au-delà des bonnes intentions exprimées ont déjà reçu quelques engagements. Sans intention de la nier, j'ai pourtant envie de vous pousser un peu plus loin encore.

Souvent, vous faites référence au « maillage social » mis en place dans la région liégeoise. Un montage tentant de regrouper au maximum le monde social et d'optimiser les ressources afin de ne pas recréer sans cesse des réponses identiques qui ne seront réellement utilisée qu'à moitié. L'entraide et le soutien étant la toile de fond de ce montage.

Nous avons pu constater lors de notre cession d'analyse des rapports d'activités 2010, les divers outils mis en place par le pouvoir provincial mais sont-ils réellement optimisés car les besoins sont énormes lorsque nous abordons le thème du secteur social.

Alors, transversalité, ouvertures et ensemblier pourquoi ne pas réfléchir certaines de nos propres structures en ce sens au-delà de

ce qui est peut-être déjà fait?

Pas question de faire n'importe quoi avec tout mais des besoins sont criants. Je ne prendrai qu'un exemple pour illustrer mon propos : notre structure d'hébergement ainsi cités, les internats.

Nous savons tous les difficultés pour trouver une réponse rapide, presque instantanée, à des moments précis pour des problèmes ponctuels et très graves.

Nous avons dans nos structures des lieux d'hébergement qui, s'ils suivent réellement le rythme scolaire, sont loin d'être saturés en permanence au niveau du taux d'occupation.

Je vous propose d'analyser la faisabilité non seulement de nous mettre au service du citoyen mais également, faisant ainsi plaisir à M. le Député Lacroix, de bénéficier d'interventions financières d'autres instances telles que la Communauté française, au travers de protocoles de collaboration avec entre autres son secteur de l'aide à la jeunesse dans des situations de maltraitance, par exemple.

Je vous propose d'analyser la possibilité d'organiser dans ces structures un accueil court pour des motifs d'urgence répondant ainsi à des situations de crise grave où des enfants sont en danger. Ceci n'étant évidemment nommé qu'à titre d'exemple, cela va sans dire, il vous appartient bien évidemment de pousser la réflexion de manière plus large encore. En résumé, luttons contre les lits vides !! Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. Gérard GEORGES. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GEORGES, Conseiller (à la tribune). - Merci. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Après avoir évoqué la notion de « bassin scolaire », nous devons aujourd'hui nous imprégner d'un nouveau vocable, le « bassin de vie », une nouvelle réflexion, qui marie à la fois, le cadastre de tous les établissements scolaires en matière d'offre de l'enseignement qualifiant et la situation réelle du tissu socioéconomique du terrain.

Afin d'arrêter les stratégies destinées à développer, d'une part, et à promouvoir, d'autre part, les offres et les demandes en matière d'éducation et de formation au sein des 10 zones que compte la Communauté française Wallonie-Bruxelles, des instances de

pilotage, encore un nouveau vocable M. le Député auquel il faudra s'habituer, des instances de pilotage de l'offre de l'enseignement qualifiant se mettent progressivement en place, et ce dans les meilleurs délais.

La question que je soumets ce jour à M. André GILLES, Député provincial - Président, responsable de la Formation et de l'Enseignement est la suivante : « Notre pouvoir organisateur est-il partie prenante dans cette opération qui va conditionner une synergie nouvelle entre le monde de l'enseignement et les demandes actualisées de nos entreprises ? »

Avec le groupe socialiste du Conseil provincial, je pense que notre Province ne peut rater le nouveau train de l'avenir qui s'annonce à très grande vitesse.

Je vous remercie déjà de votre réponse M. le Député provincial - Président et je vous remercie de votre bonne attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. Jean-Marc BRABANTS.
Vous avez la parole.

M. BRABANTS, Conseiller (à la tribune) - Merci Mme la Présidente. Ma question est relative à l'enseignement secondaire. Bien entendu, nous connaissons les différents vecteurs de communication utilisés par la Province concernant l'enseignement technique mais nous entendons fréquemment notamment à la radio, la promotion des métiers techniques par Skillsbelgium. Pouvez-vous nous dire M. le Président, quelles activités particulières de promotions ont été réalisés ou sont prévues dans cette même perspective pour notre enseignement provincial. Ceci était la première partie de ma question.

La seconde. Je souhaiterais connaître notre implication dans l'organisation des mondiaux des métiers techniques ainsi que le soutien que la Province a apporté aux élèves de l'enseignement. Merci M. le Président.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Y a-t-il d'autres intervenants ? Sabine MAQUET.

Mme MAQUET, Conseillère (à la tribune). - M. le Président. En date du 16 septembre 2009, le technitruck a été mis en service. Pourrions-nous obtenir un premier bilan d'activités de ce technitruck. Le carnet de commande de cet outil est-il déjà bien rempli ? Pensez-vous développer d'autres secteurs que celui lié à l'industrie ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie. Puisqu'il n'y a plus d'autres interventions. Je clos la discussion. Je crois que M. le Député répondra demain ?

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Oui, je répondrai à l'ensemble des questions demain.

Document 09-10/RA/08: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Formation et les Centres Psycho-Médico-Sociaux ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 30. Le dossier a été ouvert hier. Je prends note des intervenants mais j'avais déjà Mme Valérie JADOT, Marc YERNA, M. Maurice DEMOLIN. Y en a-t-il d'autres ? J'appelle Mme JADOT. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme JADOT, Conseillère (à la tribune). - Les entreprises se plaignent de ne pas trouver sur le marché du travail, d'offres de qualification correspondant à leurs attentes. Or le taux de chômage en Wallonie, et plus particulièrement à Liège, ne cesse de croître et plus encore depuis la crise économique récente, où il atteint dans certains cas plus d'un cinquième de la population active !

On observe non seulement un taux important de demandeurs qui ne dépasse pas le niveau secondaire inférieur mais, viennent aussi s'ajouter de plus en plus de personnes possédant leur certificat de l'enseignement secondaire supérieur voire au-delà, c'est-à-dire les études supérieures. Cela crée importants problèmes vécus par les communes et qui ont des conséquences notamment sur les budgets des CPAS. D'aucuns affirment que la formation ne répond plus aux besoins....

La Province, pouvoir de proximité, accompagne t'elle les Communes dans cette problématique. Quelles actions mène-t-elle au niveau de la formation afin d'améliorer notamment l'insertion des demandeurs d'emploi de manière à mieux rencontrer les attentes des entreprises et répondre aux difficultés rencontrées au niveau local ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. Marc YERNA. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. YERNA, Conseiller (à la tribune). - Je vous remercie.

Cette année l'Ecole des Cadets de l'Ecole du Feu de la Province va délivrer les premiers brevets de cadets au terme d'un cycle de trois années de formation.

M. le Député, peut-il déjà nous donner un premier aperçu des résultats du premier cycle qui se termine ? Et des perspectives ? D'avance je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le conseiller. M. Maurice DEMOLIN. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DEMOLIN, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mes chers Collègues.

La Région wallonne a confié aux Provinces le rôle d'ensemblier des formations à disposition des administrations provinciales et locales, c'est-à-dire les Communes, CPAS et les intercommunales. Ce rôle consiste notamment à collaborer à l'analyse des besoins en formation de ces administrations, à les coordonner et à proposer une réponse adaptée en partenariat avec les opérateurs de formation agrées.

Monsieur le Député provincial - Président pourrait-il nous éclairer sur la manière dont la Province apporte son soutien dans ce contexte particulier ? Par ailleurs et par association d'idée, on parle d'une l'éventuelle école régionale d'administration, qu'est-ce que la Province en pense, en d'autres termes, qu'est-ce que cette ENA, à la sauce wallonne, si vous permettez cette métaphore culinaire, qu'en pensez-vous ?

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. Je clos la discussion. M. le Député provincial - Président, vous répondez demain pour les deux.

Document 09-10/RA/01: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Agriculture ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/01. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean STREEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, je vais donc faire le rapport d'activités sur l'agriculture en 2009 intitulé : une année de crise, de résolutions, de projets.

La Commission Agriculture s'est réunie le 15 mars en vue de prendre connaissance du rapport d'activités sur l'Agriculture en 2009.

Elle s'est tenue en l'absence du Député provincial M. MESTREZ, retenu par d'autres impératifs, ce qu'il a personnellement fait savoir au Président de la $2^{\text{ème}}$ Commission Agriculture. Néanmoins, de nombreux fonctionnaires étaient présents et nous avons pu saluer la présence de la Chef de Cabinet de M. MESTREZ.

Il a d'emblée été rappelé que la séquence télévisée de juin 2009 sur l'agriculture provinciale avait été particulièrement appréciée par le monde agricole.

En 2009, chacun s'en souviendra, nous avons connu la crise du lait en Belgique et bien au-delà. C'est ainsi que la Commission Agriculture s'est réunie à plusieurs reprises. Une motion a été adressée à tous les acteurs européens concernés par la politique agricole. L'accent a été mis sur la volonté exprimée par la 2^{ème} Commission de promouvoir les produits laitiers et notamment ceux offerts en circuits courts.

Dans les projets en cours, soulignons la volonté de développer l'agriculture biologique, de combattre les maladies qui mettent en péril nos vergers, d'encadrer les communes afin de les aider à réduire les nuisances dues aux coulées de boue d'origine agricole et l'adoption d'autres mesures en faveur du monde agricole.

Il a été rappelé que la Province de Liège coordonne le programme européen ENERBIOM dans le cadre d'une coopération de régions de France, du Grand-Duché du Luxembourg, d'Allemagne et bien sûr de Belgique. Ce programme vise à définir et diffuser des itinéraires de production agricole de biomasse énergie en zones à fortes contraintes environnementales. On nous a dit qu'il est à mi-parcours, il devrait être finalisé en août 2011, éventuellement prolongé en 2012.

La promotion du secteur agro-alimentaire et des agriculteurs en particulier est également assurée entre autres dans les foires agricoles, dans les villages provinciaux ainsi que dans les opérations « Agricharme » essentiellement en faveur des enfants des

écoles.

Enfin. A également été abordé le bilan 2009 des activités des 5 A.S.B.L. provinciales des services agricoles. Une large note sur l'état d'avancement du projet bio développé par l'une de celles-ci, le CPL VEGEMAR (Centre provincial liégeois des productions végétales et maraîchères), a été remis en séance.

S'en est suivi les questions-réponses parfois très techniques ; toutes les questions ont obtenu une réponse.

En ce qui concerne les conseils en agriculture biologique, une Conseillère a souligné, déploré, la différence de moyens mis à la disposition de la Communauté germanophone par rapport à la Communauté francophone, c'est ainsi qu'en cette matière cette même Conseillère souhaiterait que la Province prenne en charge le financement d'un expert de langue germanophone.

La réponse est que la Province pourrait envisager de prendre partiellement en charge le financement d'un tel expert. Il faut savoir qu'une convention de collaboration entre UNAB et AGRA-OST est en cours et que la Province pourrait attend sur le sujet une réponse de la Communauté germanophone. Elle se dit prête à dégager pour AGRA-OST le même montant que pour l'UNAB.

A une autre question, il est répondu que la Province pourrait créer un cursus scolaire pour former bio, cette dernière sensibilité existant cependant déjà dans le cadre des cours dispensés à l'Ecole de la Reid.

Une dernière question concernant la reproduction des bovins. Il a été répondu qu'en matière d'insémination des mesures sont étudiées, prévues, concernant le déplacement de ceux-ci, de même que l'amélioration des moments d'insémination. Enfin, il existe des méthodes de calcul, de traitements statistiques, pour éliminer un maximum d'inconvénients liés aux activités en la matière. Ces recherches donnant lieu à application. Voilà, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Je prends note des intervenants.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

Document 09-10/RA/02: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Culture ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/02. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, Mme WATHELET - FLAMAND., à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme WATHELET-FLAMAND, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Voici donc le rapport de la 3^{ème} Commission Culture.

Le Directeur général présente le rapport d'activités du département Culture.

Après l'organigramme et la présentation de la cellule communication, sont reprises les activités au fil des départements : département lecture publique - bibliothèque et médiathèque et département culture - jeunesse - musées.

S'en suit un exposé analysant l'ensemble de ces activités.

Le directeur général ajoute quelques précisions :

- pour le centre de documentation, des contacts doivent entre se développer pour étendre son réseau ;
- l'atelier de restauration est devenu un véritable centre d'expertise dans le domaine ;
- en ce qui concerne la gestion des réserves à ans, il s'agit là d'un défi à relever pour les années à venir. Il faut un travail de centralisation avec les services des travaux pour le site devienne un centre pilote.
- Quant au Musée de la Vie wallonne, il est rappelé que le théâtre de marionnettes a permis d'accroître son activité.

Le Directeur général rappelle l'utilité du service d'éducation permanente qui permet une vie culturelle de proximité. Ce service apporte également une aide aux petites organisations culturelles.

Le Directeur général passe en revue toutes les facettes de ce service : à propos de « musique et danse », il rappelle que l'opération « ça balance » permet d'aider des jeunes qui ont besoin d'une confirmation. Enfin, en ce qui concerne le concours d'orthographe, il semble qu'on assiste à un certain essoufflement.

Toutefois, les membres du jury de ce concours seraient prêts à se lancer un nouveau défi. Une réflexion est en cours sur le projet d'un concours de nouvelles « Achève-moi ».

Au terme de cette présentation, quelques réflexions, questions et échanges :

Dans le département « lecture publique » suite aux remplacements de membres du personnel, tout un remaniement va s'opérer dans les semaines et mois à venir.

En ce qui concerne le livre numérique, toute une réflexion est en cours. Les services provinciaux se disent « attentistes ». En effet, pour le moment, il y a très peu de choix dans les textes proposés, le matériel est coûteux et peu fiable. Les services suivent donc l'évolution de cette formule ainsi que l'évolution du marché. Néanmoins, les services restent vigilants et ne veulent pas rater la première marche du train.

Il est confirmé que les Provinces font partie des commissions d'arts dans le cadre du nouveau décret communautaire concernant les centres culturels.

Si le théâtre de Namur figure dans le relevé des subventions pour les tournées Art et Vie, c'est parce qu'il s'est produit à Herve. La subvention doit être directement versée à la troupe théâtrale. La Commune bénéficiaire ne doit pas, de la sorte, avance la totalité du cachet elle n'a qu'à payer la différence.

La commission d'acquisition dispose d'un budget annuel de 30.000 €. Il est rappelé que par le passé, les œuvres étaient exposées au Palais provincial lors de leur acquisition. En 2006, il y même eu une décentralisation des expositions à Liège, Verviers, Huy et Waremme. Il est suggéré de remettre ce type d'initiative sur le terrain pour faire connaître les nouvelles acquisitions.

Le Député profite de l'occasion pour préciser que le processus d'acquisition a été modifié : une partie du budget annuel reste réservé à l'achat d'œuvres. Une autre partie est réservée à l'acquisition d'œuvres de jeunes artistes soit nés en Province de Liège, soit travaillant chez nous. Ceci est le rapport de la Commission Culture. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? M. DEMOLIN, demain.

Je signale que les intervenants potentiels peuvent encore s'inscrire demain.

Document 09-10/RA/03: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Education physique et les Sports ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.— Point 23 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/03. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission. J'invite le rapporteur, Mme KRINGS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère. Mme KRINGS étant excusée un autre membre de la $4^{\rm ème}$ Commission pourrait—il venir lire le rapport. M. Maurice DEMOLIN.

M. DEMOLIN, Conseiller (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je demande votre indulgence.

Le député Christophe Lacroix a exposé le rapport d'activités 2009 relatif à l'Education Physique et les Sports. A l'issue de celui-ci différentes questions ont été posées et bien entendu des réponses apportées.

Une première série de question concernait l'octroi des subsides aux différents clubs.

Les subventions aux clubs cyclistes.

En quoi consistent les actions de formation des jeunes cyclistes ? Ces actions de formations sont elles ponctuelles ?

Il lui a été répondu que ces actions concernaient l'apprentissage de la conduite sur route pour les jeunes cyclistes. Ces formations ont lieu tout au long de la saison et ne sont donc pas ponctuelles. Tous les clubs à coureurs reçoivent une subvention.

Subsides à Liège basket et RBC Verviers Pepinster Les questions étaient les suivantes. Les actions de street basket menée par les deux clubs ont un écho très favorable tant au niveau des participants que des communes qui accueillent ces actions.

- Certaines des actions sont parfois annulées, dans ce cas sont elles automatiquement reprogrammées, demande t'on ?
- Quelles sont les communes partenaires ou comment sont elles choisies ?
- Quelle est la répartition du subside Formation par rapport à la distribution de places lors de rencontres?

Réponse : Ce sont les clubs en collaboration avec les communes qui

gèrent l'aspect opérationnel de ces actions de Street basket car toute une série de paramètres conditionnent la logistique de ces actions : présence des joueurs professionnels, conditions climatiques, disponibilité de l'encadrement, promotion.

La Province, à travers sa convention stipule que ces actions doivent être réalisées. Chaque année, elle dispose pour la reconduction de la dite convention d'un rapport des actions menées mais ne contrôle pas en temps réel. Cela pourrait être fait mais à ce jour cela n'a pas été envisagé. Quant à la répartition des subsides formation et places à l'occasion de certaines rencontres, la convention ne le stipule pas.

Subvention au Standard de Liège Une question a été posée sur les modalités du return, comme on dit en français, pour la province de la subvention ainsi que sur le montant engagé. S'agit-il de 45.000 euros come exposé ou 47.500 comme précisé dans la liste des subsides engagés en 2009?

La réponse se décline en trois axes.

Tout d'abord La contrepartie à la subvention est multiple. Les enfants et les jeunes qui participent à des activités sportives en lien avec le standard (formation etc.) reçoivent des places aux matchs et la visibilité de la province est assurée évidemment dans le stade. D'autre part il existe aussi une réelle collaboration entre le standard et le secteur social et celui de la santé.

Dans un deuxième temps, l'Académie Dreyfus met à disposition ses locaux pour certaines prestations et dans le cadre d'académie des sports, les joueurs sont présents à certaines de nos formations sur des sites qui sont décentralisés.

Un dernier axe est celui qui permet une collaboration intéressante entre le Foot Etude provincial et le standard De Liège.

Quant au montant engagé sur 2009 il s'agit de 47.500.

Une deuxième question générale fut relative à la Maison des sports. Celle-ci n'est-elle pas devenue trop exigüe étant donnée son succès qui se conforte d'années en années ?

Le Député a répondu que si en effet elle est à saturation il n'y pas pour l'instant de possibilité de pouvoir l'agrandir. Des contacts ayant été pris avec le propriétaire du bâtiment jouxtant la maison des sports mais pour des prix, semble t-il prohibitif.

La troisième question était relative à l'évènement culturel organisé avec le RBC comme manifestation de soutien. Il n'était pas repris dans le rapport. En effet et cela pour deux raisons. Cet évènement à eu lieu en 2008 et il était à charge des grands évènements.

Il n'y a eu pas d'autres interventions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ou demain ? Mme MOTTARD, maintenant. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme MOTTARD, Conseillère (à la tribune). — Je vous remercie. Ma question n'est pas bien compliquée. Simplement tout récemment à la Ville de Waremme, on a voté l'adjudication du nouveau stade football. A cette occasion, il nous a été affirmé que la Province était fermement engagée à participer à concurrence de quelque $150.000 \in$, je n'ai pas les chiffres précis sous la main.

D'autre part, il était question que cette mise de fonds soit corrélative avec une occupation évidemment du terrain par l'Ecole, est-ce que les modalités de cette occupation ont été définies oui ou non ? Personnellement, il me semblerait logique qu'elles soient définies avant qu'il y ait un engagement ferme.

Et enfin, sauf erreur de ma part cette somme n'est pas inscrite au budget or apparemment cela doit se faire cette année-ci. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je crois que M. le Député va répondre à cette question immédiatement et le dossier reste quand même ouvert pour demain. Vous avez la parole M. le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, je confirme l'information qui a été faite à la tribune par Mme la Conseillère provinciale.

Effectivement la Province est engagée auprès de la Ville de Waremme pour cofinancer l'infrastructure.

Vous savez comme moi que les Provinces n'ont pas pour objectif et pour rôle de se substituer à la Région wallonne en termes d'infrastructures sportives et d'être co-financeur tout azimut d'infrastructures sportives.

Néanmoins, lorsque l'intérêt provincial est manifeste dans un dossier, il nous semble important de pouvoir venir en aide aux Communes qui souhaitent développer une politique ambitieuse en matière de sports.

Nous l'avons fait en tout cas en terme de cofinancement pour différentes Communes et ici, effectivement, la Ville de Waremme nous a interrogé dans le cadre d'un nouvel aménagement d'infrastructure sportive destinée au football sur le site de l'ancien stade de football.

Il faut savoir que notre école IPES qui développe un foot étude avait pour objectif de développer un terrain de football synthétique sur ses propres propriétés et qu'il nous semblait, de manière rationnelle, inutile de développer deux terrains synthétiques à distance l'un de l'autre de quelques minutes de marche à pieds. Et dans un souci, à la fois de rationalisation provinciale mais également au niveau de la Région wallonne, un dossier est conçu de commun plutôt que deux dossiers conçus séparément avaient plus de chances de faire l'objet d'une subvention régionale.

C'est la raison pour laquelle, au niveau du Collège provincial, nous nous sommes concertés avec la Ville de Waremme pour développer un projet commun où la Province intégrerait un financement complémentaire à celui de la Région wallonne pour le terrain synthétique et uniquement pour le terrain synthétique.

Donc, ce que la Région wallonne ne couvre pas et qui est du ressort strictement communal, nous le partageons en deux parties égales, une à charge de la Commune, ici la Ville de Waremme, une autre à charge de la Province de Liège.

Je rappellerai d'ailleurs que le Service provincial des Bâtiments à dressé l'esquisse de l'avant -projet ce qui a permis de faciliter l'introduction du dossier par la Ville de Waremme auprès de l'autorité subsidiante.

Nous avons donc élaboré et conçu un projet de convention, qui n'a pas encore été signé, puisqu'il faut savoir que le dossier de financement introduit auprès de la Région wallonne avait d'abord été refusé en première lecture par le Ministre des infrastructures sportives de l'époque, Michel DAERDEN, et qu'il a donc dû être réaménagé par la Ville. La Ville ayant substitué plusieurs aménagements afin de réduire les coûts des infrastructures sportives pour les finances de la Ville de Waremme. Cela ne changeait rien pour le coût provincial.

In fine, un second projet a été présenté au financement régional

et a été accepté. Donc la convention, les termes d'utilisation du terrain synthétique pour l'IPES de Waremme mais également pour notre Ecole de formation football que nous mettons à la disposition de Province sur clubs de la différents l'ensemble des décentralisés, pour rappel, il y a Nandrin, il y a Wanze et il y a Waremme pour l'arrondissement de Huy-Waremme. Il y a également Theux pour l'arrondissement de Verviers et il y a Naimette-Xhovémont à Blegny et parfois des extentions à Chaudfontaine pour le terrain de Beaufays, lorsque le terrain de Naimette n'est pas praticable pour les jeunes joueurs de football. Nous avons donc envisagé cette convention sur ces deux aspects là. Formation football, dédicacé Service des Sports et foot-étude, dédicacé Service Enseignement. Donc nous sommes entrain de finaliser la convention, nous la proposerons prochainement au Conseil communal de la ville de Waremme pour signature et il n'y a encore rien de prévu au budget puisque échaudé par le premier circuit qui avait été présenté au financement avec un refus, nous avons privilégié l'attentisme et il n'y a donc rien d'inscrit sur le budget 2010 mais il est bien entendu que nous allons maintenant en prochaine modification budgétaire, donc celle à venir au mois de juin, réinscrire les sommes en fonction de l'état d'avancement du projet puisque outre le financement décidé, il y a toutes les autorisations en terme de construction et autre qui doivent encore advenir et arriver sur nos bureaux et en fonction de l'approche pragmatique du dossier, nous réinscrirons en terme de budget extraordinaire l'intervention du financement de ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Le point reste ouvert.

Document 09-10/RA/04 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Jeunesse ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 24 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/04. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Paul BASTIN., à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre $4^{\mbox{\tiny ème}}$ Commission s'est réunie ce mercredi 17 mars où elle a analysé les rapports d'activités 2009 jeunesse et éducation physique.

Ce rapport couvre la compétence jeunesse.

Le Directeur du service assisté d'un power point quelque peu

récalcitrant au début a présenté avec une certaine emphase et un plaisir non dissimulé les activités principales effectuées durant l'année 2009.

Le directeur a présenté les services jeunesse avec notamment les partenariats entre la Province et les Communes au travers des concepts tels que : vacances actives, opération « place aux enfants », formations reprises sous l'appellation « Acte jeune », Centre provincial de la Jeunesse et de la Culture dit Espace Belvaux.

La logique du service de la jeunesse a évolué. Hier le service visait à tendez vers l'autonomie à terme des communes, aujourd'hui il s'agir de poursuivre le soutien aux partenaires pour ne pas voir l'offre jeunesse se réduire dans les Communes.

Depuis 2004, le service jeunesse d'occupe désormais d'une nouvelle tranche d'âge, à savoir les adolescents.

Les activités du service jeunesse dans le domaine de l'animation peuvent être scindées en 5 catégories qui ont été chacune développées, que ce soit dans le rapport écrit ou dans la présentation orale. Ces 5 catégories sont : acte jeune, classes de dépaysement, théâtre jeune public, centres de jeunes et aides ponctuelles à des initiatives extérieures.

A la fin de cette présentation, plusieurs commissaires ont pris la parole pour poser leurs différentes questions.

Une commissaire s'étonne que les modules d'animation n'ont été utilisés que 6 fois alors qu'ils semblent intéressants. Quels sont les causes de ce désintérêt? Le responsable du service répond que les modules sont proposés mais qu'il n'y a pas de communication incisive et de marketing agressif pour les imposer.

Une commissaire demande si dans le cadre du prêt de matériel, il pourrait y avoir plus de précisions dans la présentation de la liste de ce matériel sur le site internet ainsi qu'indiquer le nombre de pièces restantes pour chaque module ? Il semble que certains utilisateurs se plaignent de la vétusté du matériel et du fait qu'il soit dépassé.

Le Député répond que $25.000 \in$ ont été consacré en 2009 pour acheter du nouveau matériel et qu'un dossier similaire est en cours en 2010 à la fois en remplacement et en acquisition de matériel différent.

Un commissaire demande ce qu'on entend par demande agréée. Il lui

est répondu que c'est une demande acceptée et à laquelle il a été répondu mais éventuellement partiellement.

Un Commissaire s'étonne de la diminution du prêt de matériel qui est passé de 54013 prêts durant l'année culturelle 2006-2007 à 50.849 durant l'année civile 2009 ?

Le Député répond que cette légère diminution fait suite à une grosse augmentation puisque on était autour des 40.000 prêts auparavant.

Une autre commissaire demande sur quelles bases les subsides sont accordés aux mouvements de jeunesse.

Le Député répond que c'est sur base du règlement. Ce règlement prévoit un subside fixe de 15 % octroyé à chaque organisation et le prorata en fonction de la représentation politique de chaque groupe politique.

La commissaire rappelle qu'elle ne trouve pas opportun ce type de fonctionnement puisqu'une organisation de jeunesse n'a pas de couleur politique à priori et qu'il serait plus juste de le distribuer en fonction de critères objectifs tel que le nombre de journées d'activités et le nombre d'enfants animés.

Une autre Commissaire s'étonne de ne pas encore avoir eu de réponse à un courrier envoyé au mois de novembre.

Le Député s'en inquiète fortement et remet une enveloppe avec la réponse à la question à la Commissaire.

Un Commissaire demande s'il y a une raison à ce que les taux de participation des communes issues de l'arrondissement de Verviers soient substantiellement moins élevés que les autres arrondissements.

Le Député signale qu'il n'y a pas de raison objective et que les taux de participation augmentent également dans l'arrondissement de Verviers. Il signale que certaines communes participent une année sur deux à cette manifestation. Il prend une commune au hasard, celle de Amay. Amay participe chaque année depuis 2004 à l'opération « place aux enfants » et à l'inverse Spa participe une année sur deux, ce qui influence les statistiques.

Un Commissaire demande sur quel critère un stage est annulé. Il est répondu qu'il faut avoir un minimum de 12 enfants participants et si ce nombre minimum n'est pas respecté, le stage est annulé.

La Commission se termine sans qu'il y ait de vote puisqu'il s'agit d'une prise de connaissance. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ou demain ? Mme BURLET. Vous pouvez prendre la parole aujourd'hui. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BURLET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, je souhaite revenir sur l'échange qui a eu lieu lors de la Commission, faire le lien avec mon intervention en faveur des organisations de jeunesse lors du Conseil thématique et la réponse qui y a été apportée.

Tout d'abord, je ne suis pas d'avis qu'il y faille occulter les organisations de jeunesse pour ne considérer que les maisons de jeunes. Les mouvements de jeunesse, même s'ils représentent beaucoup de monde, ne constitue par ailleurs qu'une partie des organisations de jeunesse reconnues.

Organisations de jeunesse et maisons de jeunes, ce sont :

- deux formes de structures différentes ;
- qui sont organisées différemment ;
- et qui ont des publics cibles et des objectifs différents.

Une complémentarité de leurs actions est évidente et je ne suis évidemment pas la seule à le penser.

Il ne faut pas les opposer mais plutôt saisir l'opportunité de leur dynamisme pour les renforcer.

Si je prends la formation des animateurs.

Le rapport d'activités nous informe que la Province n'a pu en organiser aucune en 2009, faute de participants alors qu'au sein des organisations de jeunesse, des dizaines de modules ont été organisés en Province de Liège.

Bien sûr, ils ont leurs spécificités mais ils aboutissent néanmoins tous au même brevet qui permet aux jeunes d'animer dans n'importe quels centres de vacances ou plaines de jeux. Pourquoi dès lors ne pas envisager une collaboration ?

En matière de subventions.

Le règlement d'octroi est en vigueur depuis 1984, soit plus de 25 ans ! Les activités des organisations de jeunesse et les mouvements de jeunesse ont évolué en un quart de siècle. Leurs réalités de terrain, leurs champs d'action, leurs besoins, leurs attentes aussi.

A la lecture éclairante du tableau de répartition des subventions et du formulaire de demande que doivent rentrer tous les ans les organisations et les maisons de jeunes, je pense que certaines incohérences pourraient être unanimement admises. Incohérence non pas au règlement mais à une réalité concrète, sur le terrain.

Aussi, je demande au Collège s'il ne serait pas opportun de les évaluer avec les jeunes concernés. Et j'en reviens dès lors à la suggestion de rencontre entre la Province et les organisations de jeunesse.

Enfin, l'Espace Belvaux.

En octobre, j'ai posé une question d'actualité, précisée quelques jours plus tard par un courriel auquel je n'ai pas encore de réponse.

Le nombre de nuitée est en chute : 4422 en 2006 pour 2763 en 2009. Même les occupations de salles chutent alors qu'il y a de la demande.

Le rapport d'activités est muet quant à l'évaluation du fonctionnement du centre.

Vous m'aviez répondu M. le Député que neuf auxiliaires professionnelles polyvalentes y travaillent. Ce n'est visiblement pas suffisant puisqu'il arrive que le centre doive fermer pour leur permettre de récupérer de nombreuses heures supplémentaires effectuées pour tenter de répondre à la demande. Le Collège envisaget-il de renforcer l'équipe?

Pour satisfaire les demandes, le gestionnaire rencontre-t-il d'autres types de problèmes que celui du nombre de personnes employées ?

Et puisque le comité de gestion n'existe plus, quelles décisions le chef de division du service jeunesse a-t-il prises pour y remédier ou qu'a-t-il proposé au Collège ?

Comment améliorer le fonctionnement du centre, qui répond à une demande, je le répète, sans grever outre mesure le budget provincial ? Une évaluation est-elle faite ou en cours ? Une comparaison avec d'autres centres d'hébergement de ce type a-t-elle déjà été réalisée et quels sont les objectifs du Collège pour ce centre ?

Je l'ai écrit et je le répète ici, mon intervention a pour objectif de tenter de contribuer à l'évaluation des activités du

Service jeunesse et de participer à une réflexion constructive, qui vise à améliorer la réponse que peuvent attendre les responsables d'associations.

J'espère que vous la comprenez bien dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Y a-t-il d'autres intervenants ?

Le dossier reste ouvert demain.

Document 09-10/RA/05 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.— Point 25 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/05. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. STREEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La Commission sur la famille, l'enfance, et les affaires sociales, dont le prêt installation jeunes et le logement, s'est réunie le 19 mars en vue de prendre connaissance des rapports d'activités 2009.

Il a été fait rapport sur les lieux et activités des différents services d'aide et d'action sociales de ce que l'on appelle maintenant « La Maison du Social », à savoir l'O.D.E.S. c'est-à-dire l'Office de documentation et d'études sociales, situé sur le site Avroy, bibliothèque spécialisée dans les domaines psycho-médico-sociaux, et l'A.S.B.L. C.E.D.S. c'est-à-dire le Centre d'études et de documentation sociales), situé sur le site de Beeckman, espace d'accueil à destination du monde associatif social et d'un service de formation à usage des travailleurs sociaux.

La Maison du Social édite également un feuillet d'information « Pêle-Mêle » qui constitue le lien entre les utilisateurs de la « Maison du Social ».

Ont ensuite été présentés les six commissions provinciales de l'aide sociale.

Le C.I.P.R.E.A., qui comme chacun le sait est le centre provincial d'information et de prévention visant le respect et le bien-être des enfants.

Le C.A.D., le centre d'aide à domicile, qui intervient auprès des familles qui éprouvent vis-à-vis de leurs enfants des difficultés éducatives.

Deux services qui par ailleurs, a-t-il été souligné, vont fêter leurs 20 ans d'existence, a-t-il été souligné.

La Commission de prévention des assuétudes qui concentre ses actions sur l'information et la prévention des assuétudes surtout chez les jeunes.

La Commission suicide qui a pour objectif de conseiller la Province quant aux actions de prévention à mener et à développer pour une aide aux personnes concernées.

La Commission seniors, qui se préoccupe entre autres de la maltraitance des personnes âgées.

La Commission égalité des chances qui a pour objet, en collaboration entre autres avec l'Etat fédéral, le développement de projet de lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes.

Ont également été cités la revue « l'Observatoire » traitant des articles de fond en matière sociale et le « fonds d'entraide de la Province de Liège » qui oriente ses activités en faveur d'orphelins.

Enfin, il a été rappelé que la Province intervient dans les frais de téléphone des personnes âgées ou handicapées à revenus modestes, dans les frais de biotélévigilance ainsi que dans les frais de minitel-dialogue et téléfax pour les handicapés auditifs. En 2009, aucune demande d'intervention n'a d'ailleurs été introduite pour ce dernier service.

Le prêt « installation jeunes ». En ce qui le concerne, les principaux critères d'accès dont l'âge et des revenus ont été rappelés. Des adaptations de la réglementation ont eu lieu au fil du temps en vue de permettre l'accès aux personnes isolées ou a des couples non-mariés quels qu'ils soient.

Certaines dispositions spéciales sont prévues en cas de naissance et / ou adoption.

Le logement. Une nouvelle réglementation concernant les prêts provinciaux au logement a été adoptée en 2008. De nouvelles conditions ont été apportées au règlement d'octroi des prêts hypothécaires, les conditions d'octroi des prêts complémentaires sont inchangées. Dans un cas comme dans l'autre, on constate au long des années une diminution du nombre de demandes.

Les questions. Plusieurs questions ont été introduites par une Conseillère.

Tout d'abord, une remarque sur la définition de la Maison du Social qui figure en page 3 du rapport.

Ne devrait-elle pas inclure le volet formation et information en plus de l'aide sociale personnalisée ou collective ?

Il est répondu qu'elle pourrait effectivement être élargie tout en précisant qu'il n'y a pas d'intervention thérapeutique.

Autre question : la plupart des actions se passent sur l'arrondissement de Liège, peu de choses se passent sur celui de Verviers. Pour quelles raisons ?

La Députée reconnaît qu'effectivement les projets sont d'abord mis en œuvre à Liège avant d'être étendus. Par exemple, une consultation « Violences conjugales » est maintenant ouverte à Verviers. Au niveau des commissions, Verviers est bien représentée. La Province répond aux demandes des associations. A l'inverse, il existe un outil intéressant à Herve qui va être transposé vers les autres arrondissements.

La Conseillère demande quelques précisions sur les chiffres de fréquentation du Point Cannabis.

Il est répondu que sur les 195 entretiens d'écoute et / ou d'information, 122 ont débouché vers un entretien thérapeutique qui parfois se limite à une rencontre. Une vérification doit être faite pour savoir si ces 122 entretiens ont été menés avec les 122 consommateurs répertoriés.

En ce qui concerne les interventions dans les frais de téléphone, la Conseillère constate que les activités ne sont guère soutenues contrairement à ce qui est écrit dans le rapport puisque le nombre de personnes indemnisées ne cesse de diminuer depuis 1997.

Question: On envisageait une campagne d'information, voire de publicité. Qu'en est-il?

Il est répondu qu'il n'y en a pas eue mais que cela doit se faire.

La même conseillère considère qu'il faudrait la mener ainsi et revoir les conditions de revenus, voire relever le montant de l'intervention provinciale.

La Députée provinciale constate aussi la diminution des demandes, estime qu'il faudrait réactiver l'information en la matière.

Autre question en ce qui concerne l'intervention dans les frais de fax et minitel. Il y avait eu un accord de principe du Président de TECTEO-VOO pour octroyer un tarif préférentiel / spécial aux personnes sourdes et malentendantes pour leur connexion à internet. Un an plus tard, il s'avère que cet accord n'a pas été concrétisé. Qu'en est-il ?

La réponse est que rien n'a été fait à ce sujet.

La même Conseillère pose la question de savoir ce qu'il advient des interventions financières provinciales non distribuées aux A.S.B.L. ? Y a-t-il moins de demandes ?

La réponse est que l'on privilégie la qualité plutôt que la quantité mais que l'on répond à la demande des associations qui sollicitent la Province ; d'autre part, il est constaté que certaines A.S.B.L. ne réintroduisent pas leur demande initiale.

A la question de la Conseillère de savoir ce qu'il advient des sommes non distribuées, il est répondu qu'elles sont perdues.

Une Conseillère revient sur les prêts hypothécaires et complémentaires. La modification de la réglementation d'octroi n'a pas eu l'effet escompté. Que compte faire la Députée ?

Il est répondu que le règlement est en réexamen et que l'intention est de revoir le produit et les conditions.

Qu'en est-il se demande la même Conseillère de la cellule accompagnement ? Il lui est répondu qu'elle n'est pas active.

La Conseillère demande si les critères d'octroi de la prime complémentaire seront revus pour la réalisation de travaux

nécessaires liés à la sécurité et à la salubrité ?

La réponse de la Députée est que l'on est en réflexion quant à la question de savoir si l'on change la réglementation ou si on en reste là. Une personne a été chargée de réexaminer le dossier de manière globale.

Enfin, la Conseillère signale que la Ville de Liège a créé une « Maison de l'Habitat » et qu'une collaboration pourrait être intéressante. Ce qui n'est pas nié par la Députée. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ou demain ? M. STREEL, Mme CHRISTIANE ? M. STREEL aujourd'hui ou demain ? Aujourd'hui. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. STREEL, Conseiller (à la tribune). - Chers Collègues, si la Province pratique du social à l'extérieur, il me paraît qu'elle doit aussi le pratiquer à l'intérieur. Avoir un handicap, c'est déjà un problème, ne pas avoir d'emploi en est un autre. C'est pourquoi, je vous pose la question suivante.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement wallon a adopté le 27 mars 2009, Moniteur belge du 9 juillet 2009, un nouvel arrêté relatif à l'emploi des personnes handicapées dans les administrations publiques, avec entrée en vigueur à la date du 31 octobre 2009.

Ledit arrêté prévoit, entre autres conditions, que le nombre de travailleurs handicapés que les administrations publiques, dont les Provinces, doivent occuper est fixé à un mi-temps par tranche de 20 équivalents temps plein prévus au cadre du personnel.

D'autre part, ledit arrêté stipulait également que les administrations concernées établissent pour le 30 juin au plus tard ou au 31 octobre 2009, par dérogation, en collaboration avec l'AWIPH, un rapport relatif à l'emploi des personnes handicapées dans leur administration.

Pourriez-vous me rappeler combien de personnes sont prévues au cadre du personnel de notre Province, me faire tenir copie dudit rapport communiqué par la Province de Liège à l'AWIPH et m'informer sur le nombre de personnes handicapées employées par notre Province ?

Je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Mme Ann CHEVALIER. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme CHEVALIER, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, ce n'est pas une interpellation, c'est peut-être un éclaircissement au procès-verbal de la Commission où j'ai entendu dire que il y avait eu une interpellation auprès de TECTEO pour la mise à des conditions favorable de la télédistribution pour les handicapés de l'ouïe et j'ai entendu que dans le procèsverbal rien n'a été fait. Ce qui est inexact. A l'époque, où j'occupais la place de Katty FIRQUET, j'ai personnellement pris contact avec le Président de TECTEO, André GILLES, qui a marqué un intérêt, le Conseil d'Administration et l'Exécutif ont été saisi de la chose, ont marqué un avis favorable par rapport à des conditions particulières pour les affiliés de l'A.S.B.L. l'Epée. Cela a été fait. Quelques temps avant que je quitte la fonction, je pense que le groupe CDH-CSP m'a téléphoné et m'en a parlé. J'ai donc revu Stéphane MOREAU a ce sujet qui m'a bien confirmé que les décisions avaient été prises et communiquées à l'Epée, que il y avait visiblement un manque d'entente à ce niveau là et qu'il allait renouveler se proposition pour ces membres là.

Donc c'était une remise en perspective de ce problème et une remise à niveau dans le non-rôle attribué à TECTEO ce qui n'est pas correct.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme CHEVALIER. Donc Mme CHRISTIANE, prendra la parole demain. Le dossier reste ouvert. M. DRION.

M. DRION, Conseiller (de son banc). - Juste un mot. Je pense que le rapporteur n'est pas en cause. Il rapporte ce qu'il a entendu.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Si j'ai bien compris le rapport, au niveau du point Cannabis, prêt de 2/3 des dossiers ouverts finissent dans le cadre thérapeutique. J'aurais voulu savoir si c'était un choix préférentiel d'aller vers cette réponse là. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Le dossier reste ouvert.

Document 09-10/RA/06: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Le Logement ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 26 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/06. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Votre $5^{\text{\tiny eme}}$ Commission a examiné le rapport d'activités des actions menées entre le $1^{\text{\tiny er}}$ janvier et le 31 décembre 2009 en termes de logement, par la Province de Liège donc.

La Province de Liège développe une politique complémentaire et additionnelle à celle menée par la Région wallonne.

Deux lignes de force.

Tout d'abord, l'aide à l'acquisition, à la transformation, à la rénovation. Notre Collègue M. STTREEL y reviendra tout à l'heure et le soutien au logement locatif. Au travers d'une enveloppe globale de 250.000 €, la Province offre un soutien additionnel de 10 %.

Ont donc été acceptés 45 projets répartis sur l'ensemble du territoire pour une somme globale de 495.000 en ce qui concerne 2009 et 2010.

En ce qui concerne les opérations de rénovation des dessus de commerces, une somme provisionnelle de 255.000 \in a été affectée à ce poste.

La deuxième ligne est le soutien à l'acquisition de logement social. Cette action est menée principalement au travers du soutien aux 6 agences immobilières sociales existantes sur notre territoire. Les crédits alloués au soutien des diverses AIS sont répartis à parts égales entre chacune d'elles.

Elles ont pour but de trouver ou de remettre sur le marché des logements salubres à destination des personnes en situation de précarité.

Autre action menée par la Province est le soutien au « plan HP ». Ce plan consiste à soutenir le pouvoir communal sans sa volonté de lutter contre l'habitat permanent en camping visant une réinsertion sociale.

Le but est donc de sortir les résidents d'une situation jugée difficile en zone inondable et de leur proposer un nouvel

environnement dans un ensemble dont les contours auront été définis en concertation avec eux tout en respectant trois impératifs. L'économie à la construction et à l'usage ainsi que la capacité d'être transposable à d'autres lieux sont des critères de réflexion.

Le projet actuel est situé sur la Commune d'Aywaille et contient au total 14 logements. L'accompagnement des personnes sur le terrain est pris en charge par l'A.S.B.L. « La Teignouse ». Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y -a-il des intervenants aujourd'hui ? M. KEUL ? Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. KEUL (à la tribune). - Mme la Présidente, Mme la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers collègues, la répartition budgétaire annuelle des prêts liquidés dans le rapport d'activités pour les prêts provinciaux au logement ne peut pas nous laisser indifférent.

En effet, en 2005, la Province de Liège prévoyait pour ce poste un budget de $3.100.000 \in \text{dont } 2.385.000 \in \text{en crédits on été liquidés.}$

En 2009, le budget était de 905.000 \in et les crédits liquidés étaient de l'ordre de 383.000 \in .

On peut constater que le budget de 2009 est d'environ 30% par rapport à 2005. Le taux annuel de base à l'achat de 2,50% est très intéressant, surtout pour les personnes ayant 3 enfants à charge et qui habitent en zone d'initiative privilégiée qui constatent donc une diminution du taux leur permettant d'emprunter à 1% à un taux fixe pendant toute la durée du crédit.

L'objectif de ces crédits est certainement intéressant, mais le résultat des crédits octroyés est tout de même décevant et ceci, d'après moi, surtout par rapport aux critères de la valeur vénale de l'immeuble à l'achat qui ne peut pas dépasser $50.000 \in \text{avant}$ et $70.000 \in \text{après}$ les travaux.

La Province de Liège a pu accorder 8 prêts hypothécaires dont 4 ont été liquidés pour l'achat d'immeuble dans l'arrondissement de Liège mais les habitants des arrondissements de Huy, Waremme et Verviers dont la Communauté germanophone n'ont pas eu la chance de se voir octroyer un tel crédit, et à mon avis, cela se justifie par les valeurs vénales qui dans l'arrondissement de Liège, il existe beaucoup d'immeubles, voir petits appartements qui rentrent dans les critères.

Les critères de plafond de revenus imposables du candidatemprunteur sont tout à faut justifiés, mais il semble qu'on doit trouver une autre formule de conditions pour les critères des valeurs vénales permettant également aux habitants des autres arrondissements d'en profiter car nous nous trouvons devant la même situation dans les prêts complémentaires dont 17 dossiers sur 20 ont été liquidés dans l'arrondissement de Liège, 1 à Verviers et 2 à Huy.

Lorsqu'on constate que pour les prêts complémentaires, la valeur de l'immeuble peut être de $100.000 \in \text{plus } 2.500 \in \text{par personne}$ fiscalement à charge, je me demande si l'on ne pourrait pas prendre les mêmes critères pour les prêts hypothécaires à l'achat car de nombreuses personnes pourraient devenir propriétaires et payer des mensualités supportables.

Est-ce que la Députée provinciale partage mes avis et peut-on se faire une image des budgets à prévoit les futures années avec ces critères adaptés ?

Je suis pourtant persuadé qu'il faudra renégocier ces critères car les recettes sont tout de même importantes vu les nombreux prêts hypothécaires en cours par rapport au nombre réduit de prêts liquidés ces dernières années.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Y-a-t-il d'autres interventions aujourd'hui ? Le dossier reste tout de même ouvert demain.

Document 09-10/RA/09 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Les Prêts d'études ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 27 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/09. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. DEMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre $5^{\text{ème}}$ Commission a pris connaissance du rapport d'activités relatif aux prêts d'études et ce en date du 19 courant.

Après la distribution d'un erratum et la projection du power point, un seul commissaire est intervenu pour insister sur le constat suivant : les demandes de prêt ne cessent de diminuer alors que la crise a diminué les ressources des ménages, ce qui peut paraître paradoxal.

La Députée se propose d'améliorer la communication et de transmettre l'information à un moment peut-être plus opportun que précédemment.

La même Commissaire émet l'hypothèse selon laquelle les services sociaux des Hautes Ecoles et des Universités seraient devenus plus efficaces et plus interventionnistes consentant en outre des fonds non récupérables.

Pour le surplus, aucune remarque n'a été formulée.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y at-il des intervenants ? Je clos la discussion. Le dossier est ouvert demain.

Documents 09-10/RA/08 et 08-09/RA/11 : Rapports d'activités 2009 relatif aux CPMS et PSE.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 28 de l'ordre du jour : documents 09-10/RA/08 et 08-09/RA/11. Ces documents ont été soumis à l'examen conjoint de la sixième et la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BUDINGER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BUDINGER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collèques,

Les $6^{\rm e}$ et $9^{\rm e}$ commissions se sont réunies conjointement ce mercredi 17 mars afin d'examiner les rapports d'activités 2009 relatifs aux CPMS et PSE.

Madame le Docteur DECORTIS commente largement la partie du rapport relatif au travail réalisé par le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole.

Elle souligne que chaque PSE ayant l'obligation d'élaborer un Projet de Service dans le respect strict des dispositions du décret du 20 juillet 2006, le contenu de celui-ci permet à chacun des acteurs et créer et de définir la politique de santé et les priorités qu'ils entendent développer pour ses établissements scolaires.

Cette méthode de travail offre la faculté à chaque équipe de définir ainsi ses objectifs de travail en fonction des besoins de terrain.

Le Dr DECORTIS souligne également que la priorité des acteurs du Projet de Service est de réaliser un véritable travail de partenariat entre d'une part les élèves, les parents, les écoles et d'autre part les PMS et les PSE.

Le directeur général adjoint, Monsieur Guy MARTIN, nous commente le rapport d'activité relatif au CPMS.

Après un rappel des statistiques et des 8 missions spécifiques du CPMS, le directeur général adjoint insiste sur le réel instrument de soutien que sont les CPMS.

Il souligne que la collaboration étroite entre les PSE et les CPMS est concrétisée depuis 2007 par une convention.

Celle-ci permet une synergie accrue en matière de personnel, de prise en charge optimisée des cas de maltraitance ou encore du regroupement physique des services PSE et CPMS.

Un membre s'interroge sur l'efficacité de la transversalité, certes importante, des actions menées. Les problèmes n'ayant pas de frontière institutionnelle ou géographique, il souhaite savoir ce qu'il en est de la participation des services de la Province dans des plateformes de concertation entre réseaux ?

Il lui est répondu qu'une vraie stratégie de transversalité est développée, notamment avec le projet «maillage» qui regroupe tous les partenaires concernés par le sujet : l'enseignement bien évidemment mais aussi le CPAS et le service d'aide à la jeunesse.

En effet, les problèmes des jeunes trouvent aussi leur origine dans la famille et pas seulement dans l'enseignement d'où le nécessaire travail avec les services précités.

Diverses initiatives à Dison, Huy et Waremme ont été menées en

étroite collaboration avec le service d'aide à la jeunesse. De même d'ailleurs que la réalisation de la journée sur le sujet de la maltraitance.

Il y a donc incontestablement une réelle implication et participation des acteurs malgré les difficultés légales rencontrées dans l'exécution de leur mission.

En effet, nos institutions dépendent de législations différentes et le secret professionnel est une contrainte pour l'échange d'informations.

Néanmoins la recherche de solution est en cours avec notamment la proposition d'apporter des modifications juridiques aux textes existants.

Il est cependant précisé que nous disposons de beaucoup de bonnes volontés mais de moyens limités avec 89 agents pour plus ou moins 67.000 étudiants, toutes disciplines confondues, et une multiplication des problèmes sans cesse croissante.

Un autre membre demande ce qu'il advenu du projet « Plateau » ce jeu élaboré en 2008 devait être diffusé en 2009 après avoir été testé et actualisé. Le projet est-il toujours d'actualité ou est-il abandonné ?

Il lui répondu que le projet est actualisé cette année, il est concrétisé car déjà utilisé en pré-test. Il est donc bien toujours en cours et sera diffusé cette année.

Voilà Mme la Présidente, chers Collègues, les conclusions des $6^{\grave{e}me}$ et $9^{\grave{e}me}$ Commissions conjointes.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Le dossier reste ouvert demain.

Document 09-10/RA/16 : Rapport d'activités 2009 relatif à la Cellule de Gestion des Ressources Humaines, en abrégé « GRH ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 31 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/16. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le

Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers collègues.

La 7ème Commission s'est réunie ce mercredi 17 mars 2010. Le Président, après une brève introduction, a cédé la parole à la responsable de la cellule gestion des ressources humaines. Celle-ci nous a présenté le rapport pour l'année 2009.

Les projets et actions menés au sein de cette cellule concernent 15 mesures des 30 mesures du projet « Envol ».

Deux autres projets de grande envergure sont également en cours.

La responsable nous les a précisé, à savoir : d'une part, l'élaboration des descriptions de fonctions, d'autre part, le développement d'une politique de gestion de la diversité des Ressources Humaines au sein de la Province de Liège.

La responsable énumère alors l'état d'avancement des différentes mesures liées au projet « Envol » :

L'élaboration d'un organigramme fonctionnel (mesure 9).

L'analyse approfondie des cadres organique et fonctionnel. Pour rappel, la démarche a abouti et le Conseil Provincial a marqué son accord, fin 2009, sur le nouveau Cadre du personnel.

La mise en place de la cellule GRH, créée en 2008, compte, fin 2009, 7 agents. C'est la mesure 14.

L'accueil des nouveaux agents : deux séances ont été organisées en 2009, réunissant respectivement 72 nouveaux agents (non-enseignants) et 205 nouveaux agents, enseignants et non-enseignants. L'évaluation de ces séances d'accueil donne un taux de satisfaction très positif des agents entrants.

La politique de remplacement qui est la mesure 16 du plan « Envol ». La cellule s'est penchée sur les intentions de départ à la retraite des agents entre 55 et 65 ans. Un questionnaire a été transmis, réceptionné et analysé.

Après cette mesure 16, la responsable souligne le projet des descriptions de fonction. Les descriptions de fonction sont des outils incontournables pour la gestion des ressources humaines. Ils

sont utilisés dans le recrutement, l'évaluation, la formation ainsi que dans tout le développement personnel des agents.

De nombreuses propositions concernant les descriptions de fonction des postes à pourvoir ont été émises durant l'année 2009.

La cellule GRH a réalisé une note méthodologique concernant l'élaboration des descriptions de fonction.

Il faut aussi souligner que les agents ainsi que leur hiérarchie vont directement être impliqués dans l'élaboration de ces descriptifs de fonction.

Actuellement, près de 200 fonctions sont répertoriées dans les statuts.

L'optimalisation de la procédure d'évaluation qui est la mesure 17. La réalisation des descriptifs de fonction est un préalable nécessaire pour cette mesure, souligne la responsable.

L'évaluation de l'application du régime disciplinaire, mesure 18 du projet « Envol ». Un groupe de travail est prévu afin de mener une réflexion sur le sujet.

La formation continuée, mesure 19. Le plan de formation doit être adapté aux besoins réels des agents et du service. En 2009, la cellule est intervenue à 2 reprises pour l'établissement de plans de formation.

La lutte contre l'absentéisme, mesure20. Une approche de la problématique a été étudiée par le biais de l'indice de Bradford. Cela implique que la cellule GRH élabore des guides d'entretiens pour les responsables de service.

La lutte contre les assuétudes, mesure 21. Un programme de prévention et de gestion des dysfonctionnements professionnels liés à la consommation d'alcool ou de drogues sur le lieu de travail a été élaboré par un groupe de travail intra provincial. Une campagne de sensibilisation et d'information est prévue ainsi qu'un programme de formation pour les directeurs et chefs de service.

Le bien-être et la santé au travail, mesure 22. Pour cette mesure, la responsable développe 3 points : la charge psychosociale occasionnée par le travail avec la mise en place de procédures pour prévenir la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail; Le point 2 la réaffectation des agents bénéficiant de recommandations médicales en collaboration avec les différents

services. Un état de la situation a été relevé et une gestion dynamique a été réalisée. En point 3 pour finir ce point, la demande de transferts. Dans ce cadre, la cellule GRH rencontre les agents qui le souhaitent afin de les aider dans une éventuelle réorientation de leur carrière.

Le développement d'un esprit d'entreprise propre au service public, mesure23. Dans ce cadre, 2 actions de la cellule ont été menées : la première déjà citée, c'est l'organisation de séances d'accueil pour les nouveaux agents et la seconde, la participation au comité de rédaction du journal d'entreprises "Entre-nous".

Les outils pertinents d'aide à la décision en matière de Ressources Humaines, mesure 24. Déjà cités :l'organigramme de la Province de Liège, l'aide à la planification des horaires, la gestion prévisionnelle des départs, le développement d'un logiciel RH.

Le rapport annuel. Il faut souligner que le rapport annuel est disponible pour tous.

L'élaboration d'une Charte de bonne conduite administrative, mesure 28. Ce projet est à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un règlement de travail.

On arrive alors au deuxième projet en dehors du plan « Envol »

La politique de diversité. La responsable revient sur le projet de la mise en œuvre d'une politique de gestion de la diversité au sein des Ressources humaines

Au niveau de ce type de projet, la Région wallonne octroie des aides. Celles-ci sont affectées au financement d'intervenants extérieurs pour la réalisation de projets.

Un subside a été demandé par l'administration, par le service, et accordé en mars 2009 pour la réalisation de la $1^{\text{ère}}$ phase du projet qui est l'analyse et le diagnostic).

En août 2009, une convention de collaboration a été conclue avec le centre de recherche EGID de l'Université de Liège en vue de réaliser cette phase. Un questionnaire a été envoyé.

Sur base de l'analyse de ce questionnaire, un plan d'action sera mis en œuvre dans le courant de l'année 2010.

Pour conclure, la responsable précise que cet aperçu non

exhaustif des travaux entrepris, elle n'avait pas le matériel pour le présenter d'ailleurs, elle a dû faire tout cela oralement, elle n'avait pas le power-point à sa disposition.

Donc pour conclure, elle précise que c'est aperçu non-exhaustif des travaux entrepris sont des préalables nécessaires pour débuter les chantiers 2010. Elle souligne que la plupart des projets Ressources Humaines ne pourront aboutir efficacement qu'avec l'implication de tous.

Suite à cet exposé extrêmement complet des experts en séance et des documents distribués, avant séance et en séance, deux questions furent posées.

Un Commissaire souhaite savoir si l'on peut avoir une projection de l'évolution de la dépense salariale.

En séance, le Député Lacroix répond qu'une présentation a été faite, fin 2009, lors de l'élaboration et de la présentation du nouveau Cadre. Si besoin est, on peut obtenir une copie de ce document.

Un autre Commissaire interroge sur le questionnaire lié à la première phase du projet "Diversité", envoyé par EGID.

La responsable, en séance, rappelle qu'un suivi a été établi par la cellule GRH et que la responsable du centre de recherche universitaire, que je ne cite pas, a souligné le taux de participation particulièrement élevé; en effet, plus de 2000 questionnaires ont été rentrés.

Le Député Lacroix souligne que les contacts se poursuivent pour assurer les autres phases du projet « Diversité »; entre autre, avec la Ministre de l'égalité des chances.

Les Commissaires n'ont émis aucune autre question ou remarque. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Je prends note des intervenants. Le dossier reste ouvert jusque demain.

Document 09-10/RA/10 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Infrastructures ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 32 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/10. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Notre 8^{eme} Commission s'est réunie ce lundi 22 mars 2010 pour, entre autres, se pencher sur le rapport 2009 relatif au secteur « infrastructures ».

Après un exposé fort complet des responsables du service, plusieurs questions furent posées par les membres de la Commission.

Un membre souhaita savoir comment le Collège provincial détermine les fourchettes d'intervention des subsides accordés lors de rénovation de bâtiments classés. Ledit membre rappelle que le décret précise que la Province doit intervenir mais ne précise pas le pourcentage.

La Directrice générale indiqua que l'intervention provinciale est généralement de 10% pour les bâtiments publics et de 1% pour les bâtiments privés, en certaines occasions un montant forfaitaire est accordé.

Un autre membre s'inquiète de l'état de la voirie provinciale Ans-Glons. En fait, notre Collègue souhaite des précisions sur l'utilisation d'un montant de 25.000 € en 2009.

Il lui est répondu qu'il s'agissait du coût de la consolidation des filets d'eau de la voirie afin d'éviter que la route ne s'étale sur les accotements.

La Directrice générale ajouta enfin que l'avenir de cette voirie est en réflexion car, désormais, un entretien n'est plus opportun et qu'une réparation ferme s'imposait.

En outre, une réflexion plus générale de l'avenir des voiries provinciales est à nouveau à l'ordre du jour au niveau de la Région

wallonne.

Un autre membre de notre Commission demanda des précisions sur le rôle de la Province dans Aquagra.

Il lui fut répondu que l'objectif était d'y organiser les normes au niveau de l'Euregio. La Province de Liège est un partenaire de Aquagra, sans plus.

Enfin, une dernière question fur posée et relative aux contrats de rivière : il semblerait que des retards de liquidation de subsides existent. Qu'en est-il ?

Il fut répondu que c'était exact mais uniquement dû à l'introduction de demandes tardives. Il fut rappelé qu'il s'agissait de montants de $2.500 \in /$ an.

Il n'y a pas eu de vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? M. NIVARD. Aujourd'hui. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. NIVARD (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues,

Mon intervention portera sur les voiries provinciales et plus particulièrement sur les baux d'entretien.

Le 13 mars 2008, j'interrogeais en commission des travaux à propos des baux d'entretien de nos voiries provinciales, plus précisément sur le mode de marché public qui était passé pour cet objet et le type de travaux qui y était envisagé.

En réponse à cette demande, vous me précisiez que la Région wallonne avait décidé le 13 juin 2002 de procéder à la reprise de la gestion des routes provinciales à l'occasion d'une décision de son Gouvernement, mais que celle-ci n'était pas encore effective.

Force est de constater aujourd'hui que cette reprise n'est toujours pas effective, et que notre Province doit continuer à assurer la sécurité des usagers de ces voiries par l'entretien des deux routes provinciales qui se situent entre Hannut et la limite du Brabant Wallon, et entre Ans et Glons ; soit un total de plus ou moins 17 km de voirie.

Comme vous me le mentionniez dans la réponse très complète que

vous m'aviez fournie le 19 mars 2008, les travaux repris dans les baux d'entretien consistent en la réparation et le reprofilage de bordures et de filets d'eau, la réparation et le reprofilage de chaussées ou de trottoirs en hydrocarboné, béton ou pavés de béton, remise à niveau ou remplacement de trapillons, fauchage des accotements et des talus, brossage des filets d'eau, curage des grilles, réalisation de marquages routiers, remplacement et entretien de la signalisation...

Par rapport à cette énumération très détaillée des différents travaux qui pourraient ou devraient être entrepris plus précisément sur le tronçon Ans - Glons, je voudrais revenir sur la problématique du manque d'entretien des rues de Brus, Vanderwielen ... qui sont vraiment dans un état déplorable ; il est vraiment dangereux d'y circuler tant on y rencontre des nids de poule, des petits tronçons qui laissent apparaître les anciens pavés de rue, certains ayant été rechargés d'hydrocarboné...

Comme le bourgmestre de Bassenge, Josly PIETTE, avait déjà eu l'occasion de vous le dire le 22 janvier 2010, lors de la réunion des collèges des communes de Juprelle, Bassenge et Oupeye, il conviendrait d'intervenir assez rapidement dans ces rues afin d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Il est d'ailleurs assez étonnant qu'aucune intervention n'ait encore été effectuée aujourd'hui alors que sur pas mal de routes des communes de notre Province, des travaux ont été entrepris pour éliminer les dégâts occasionnés par l'hiver.

Par ailleurs, pourriez-vous informer notre conseil d'une éventuelle position de la Députation provinciale par rapport à la demande de cession des rues Vanderwielen et de Brus, à Glons, qui vous a été formulée par le Bourgmestre de Bassenge à l'occasion de notre rencontre lors de la présence du Village Provincial à Oupeye? Ces deux rues forment en effet une boucle, dans le village, et ne revêtent pas d'intérêt particulier pour notre Province. Peut-être pourraient elles faire l'objet d'une cession à la commune de Bassenge?

Par rapport au bail d'entretien d'un montant global de 104.520 \in couvrant la période allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, je me permets, comme je vous l'ai signalé en commission des travaux, de solliciter la mise à disposition des rapports du cantonnier qui a dressé le répertoire des travaux et des prestations effectuées sur le tronçon Ans - Glons, afin de me rendre compte de ce qui a été effectivement réalisé comme travaux pendant cette période.

J'ai parcouru à vélo, ce tronçon, comme beaucoup de cyclistes d'ailleurs, et je tiens à attirer votre attention aujourd'hui sur la multitude de nids de poule qu'on trouve sur cette route; sur le manque de marquage que ce soit les emplacements de parking ou les zones sécurisées des arrêts de bus; sur le crevasses certains tronçons... qui font, que si on n'y prend garde, nous courons le risque de devoir entreprendre des travaux plus conséquents dans un futur proche.

J'ai d'ailleurs remis un petit reportage photos à Mme la Directrice lors des travaux de notre Commission.

J'en viens maintenant au projet de rénovation du Thier de Glons : pourriez-vous informer notre conseil de l'état d'avancement de ce dossier qui consiste, si j'ai bonne mémoire, en un raclage de la voirie et la pose d'un nouveau revêtement hydrocarboné ?

Pourriez-vous également préciser s'il est prévu qu'on intervienne également à cet endroit au niveau des trottoirs qui, faut-il le dire, sont dans un bien mauvais état ?

Pouvez-vous nous confirmer que ce chantier n'est pas abandonné, comme celui que vous annonciez, par exemple, le 6 avril 2000 et qui avait pour objet des aménagements de sécurité dans le bas du Thier de Glons. Ces travaux, à l'époque, s'élevaient à 3.380.000 F pour lesquels la Région wallonne devait octroyer à la Province un subside de 2.534.000 F n'ont jamais vu le jour... Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Y a-t-il d'autres intervenants ? Demain. M. NIX. Le dossier reste ouvert.

Document 09-10/RA/11 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 33 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/11. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme MAUER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme MAUER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La 9^{ième} commission s'est réunie ce mercredi 17 mars pour examiner le rapport d'activités de la Province dans le Secteur Santé, Qualité de Vie et Environnement.

La réunion s'est tenue en présence de Madame la Députée provinciale Katty Firquet, Monsieur le Député provincial Georges Pire étant excusé.

La direction générale, en charge de la coordination d'une multitude d'activités très diverses, nous a présenté une synthèse du travail réalisé en 2009.

Tout d'abord ont été exposés les faits marquants de 2009 : l'octroi de 180 000 euros de subsides à plus de 60 associations touchant au domaine de la Santé. Le focus a été mis sur les activités provinciales et pas sur l'aide au fonctionnement, ce type de subside devenant vite une obligation récurrente. Le Réseau Belge francophone des Villes-santé de l'OMS dont la province assure la coordination, constitué en ASBL depuis juin 2009. Les Mammobiles ont été équipées d'un matériel de digitalisation moderne.

-La Province a décidé d'investir dans la sensibilisation via les Medias, Bel RTL et RTC. Les 125 ans du CHS à Lierneux. La journée mondiale du Diabète. Acquisition de défibrillateurs externes pour les établissements provinciaux et la création d'un marché global pour les communes avec formation gratuite. Et enfin, deux directions à la place d'une pour le Service de Qualité de Vie.

A suivi le rapport d'activités du C.H.S. L'Accueil à Lierneux. Le nombre de lits reste le même. Les 60 lits MSP sont occupés à 100% depuis leur création.

Parmi le personnel, il a été signalé un taux d'absentéisme de 10%, ce qui induit une surcharge de travail énorme pour le personnel soignant. Le centre a frôlé la fermeture par manque de personnel soignant sur place lors d'inspections. Le plus gros problème soulevé concerne le recrutement du personnel médical en psychiatrie. Faire appel à des agences d'interim est extrêmement coûteux.

Une série de travaux sont en cours et terminés dont la pose de caméras dans les locaux d'isolement.

Un autre problème majeur est le placement en famille d'accueil qui connaît un essor important. La zone géographique a été élargie. On va chercher les patients de plus en plus loin. Or le coût du placement est faible. Les lits de longue durée risquent de

disparaître au profit des lits ambulatoires. La tendance est de ne garder que les patients difficiles d'où on anticipe des difficultés financières et de recrutement accrus.

A suivi le rapport d'activités du Centre de réadaptation au travail.

La directrice a rappelé les missions du centre et sa spécificité en matière de formation et de réinsertion de personnes handicapées. A été soulevé le problème des exigences d'insertion du centre menant à l'exclusion des personnes à bas potentiel.

Enfin, les différentes composantes du Service Qualité de vie ont été présentées ainsi que le travail du Service des consultations du Laboratoire et du Service de Médecine de l'Environnement.

Après la présentation de ce rapport, plusieurs questions ont été posées.

Un conseiller pose la question de savoir si le placement à Lierneux par la justice est la juste réponse ou est-ce par défaut de place ailleurs ?

Il lui est répondu « pas toujours ». Le placement d'individus extrêmement violents qui n'ont pas leur place à Lierneux entraîne d'ailleurs une surcharge de travail pour le personnel et une équipe d'intervention a du être créée.

Un conseiller pose une question concernant la fiabilité des mamotests. En effet, il serait question d'autres tests plus fiables et une polémique divise actuellement le monde scientifique à ce sujet.

Il est répondu que le mammotest n'est pas suffisant mais sûrement utile. Les progrès en matière de diagnostic sont constants mais actuellement on n'a pas encore trouvé mieux que les mammotests. Le conflit actuel oppose radiologues et sénologues, est d'ordre financier et concerne le suivi médical car pour 30% des femmes, des examens complémentaires après un premier mammotest seraient nécessaires.

Un conseiller pose une question dans le cadre de l'opération « Liège province festive ». Dans les objectifs 2009, il était question d'une collaboration sous forme de charte, si j'ai bien compris - parce que je n'étais pas là - avec les patrons de café et de discothèques, et rien n'est mentionné à ce sujet dans le rapport

d'activités.

Il lui est répondu que des négociations avec les patrons de café et de discothèques ont été tentées mais sans succès.

Le même conseiller remarque que des actions spécifiques de sensibilisation dans les écoles avec des sportifs devaient aussi être organisées. Il lui est répondu qu'elles n'ont pu avoir lieu vu le manque de disponibilité de sportifs de renom.

Le même conseiller fait remarquer que des subsides conséquents ont été distribués à certains organisateurs tels les Ardentes, le salon de l'enfance et du mariage. Le pourquoi du choix de ces organisateurs est soulevé.

Il est répondu que ces organisateurs ont été choisis car ils offrent une vitrine intéressante à la province et qu'un prolongement durable de ce sponsoring est prévu. La Province ne peut répondre à toutes les demandes.

Un Conseiller pose la question de la pertinence d'organiser un dépistage du cancer de la prostate, vu le peu de personnes dépistées lors notamment d'une manifestation à Seraing.

Il est répondu qu'effectivement, il s'agit d'une erreur de ciblage. Ce type de dépistage ne doit pas s'organiser de manière ponctuelle.

Un conseiller signale enfin que davantage devrait être fait pour sensibiliser le public sur une alimentation saine dans les écoles et dans les cars de dépistage en lien avec le diabète notamment...

A la suite de quoi, la $9^{i\text{ème}}$ commission a pris acte du rapport d'activités. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Je prends note des intervenants. Mme ROY, aujourd'hui. Mme BURLET, demain. Mme DEFLANDRE, demain. M. GERARD. Vous avez la parole Mme ROY.

Mme ROY (à la tribune). — Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. Depuis quelques temps, il est fait écho dans la presse que le dépistage du cancer du sein par mammographie n'est pas suffisant s'il n'y est pas joint un contrôle échographique.

Les médecins qui soutiennent celle déclaration affirment qu'il n'est possible de détecter les petits cancers lorsque la densité mammaire est trop forte, seule l'échographie permet de faire un test valable.

Depuis maintenant presque 20 ans, notre Province propose un dépistage régulier des femmes entre 40 et 75 ans, cela a permis de déceler plusieurs cas de cancers naissants chaque année et par là de sauver des vies.

J'aimerais connaître quelle est la position de notre service provincial de dépistage vis-vis de ces déclarations médiatiques. Est-ce que c'est de l'ordre d'un mécontentement médical et que les médecins estiment qu'ils n'ont pas suffisamment de clients, est-ce qu'on leur fait concurrence, est-ce que c'est réeL. Qu'en pensez-vous ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. André GERARD.

M. GERARD, Conseiller (à la tribune). - Je vous remercie. Je vais être très court. C'est simplement par rapport au Centre Patrick DEWAERE, j'ai parcouru le rapport. Je ne trouve pas un taux d'occupation par lit par exemple. Le taux d'occupation global du centre Patrick DEWAERE. C'était pour savoir si ça existait.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Le dossier reste ouvert.

Document 09-10/RA/13: Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Le Tourisme ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 34 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/13. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Anne MARENNE-LOISEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme MARENNE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La $10^{\text{ème}}$ Commission tourisme s'est réunie ce lundi 22 mars afin d'examiner le rapport d'activités.

Suite à l'exposé du rapport des activités menées en 2009 dans le

domaine du Tourisme, plusieurs questions ont été posées.

Un Conseiller provincial pose une question sur l'étude de faisabilité de l'ouverture d'un hôtel à Malmedy et le développement du tourisme fluvial.

M. le Député Paul-Emile MOTTARD répond que les études financées par le CITW sont en cours, les résultats ne sont pas encore connus et sont attendus à l'été ou au plus tard à l'automne prochain.

Un Conseiller remarque que, lorsqu'on examine les nuitées réservées par les étrangers, il y plus de français que de hollandais qui passent un séjour en Province de Liège et demande une explication sur ce phénomène.

Mme DEPIERREUX nous répond que la clientèle hollandaise vient essentiellement du sud du pays, tandis que les français viennent du Nord et sont donc plus proches de nous, tant au niveau de la distance que de la langue. De plus les actions sur le Salon à Lille ne sont sans doute pas étrangères à ce phénomène et doivent être encore renforcées afin de développer davantage la venue des français dans notre province.

Une Conseillère pose la question du partenariat. Ne serait-il pas opportun de réaliser un partenariat du tourisme avec alimentation, qualité de vie par exemple ? Dans le cadre de l'agenda 21, par exemple, de lié l'organisation des classes vertes avec le thème de la diététique par exemple. Mme DEPIEFREUX répond que de telles actions concrètes ne peuvent être organisées par la FTPL elle-même mais qu'une sensibilisation est possible.

Une autre question concerne l'accueil des étudiants étrangers. La Province a en effet organisé en 2009, en collaboration avec l'Université de Liège et les Hautes Ecoles, une journée d'accueil des étudiants étrangers afin de leur faire découvrir notre région. Malgré que cette action n'ait eu que peu de succès en 2009, elle sera renouvelée en 2010 et son succès sera étudié.

La question suivante repose sur la quantité de brochures émises pour la promotion du tourisme en Province de Liège. On nous répond que le nombre de brochures publiées a déjà fortement chuté. En effet, la promotion via le net se développe à grands pas et plus de 20.000 adresses e-mail ont déjà été collectées et traitées, c'est-à-dire le profil des visiteurs du site est établi afin de mieux cibler les propositions envoyées.

Il est prévu de faire en 2012 un bilan total des campagnes de

promotion et de quantifier les ventes. Ce qui est facilement réalisable pour les package avec hébergement mais qui est plus difficile pour les excursions d'une journée.

La dernière question concerne la participation de la Province dans le partenariat avec la fondation EUREGIO-MEUSE RHIN au niveau du programme INTERREG. Mme DEPIERREUX nous répond que les trois projets déposés ont été validés. Il s'agit de « Beleving van een Euregio met smaak » et « Tiger » financé à 50% par INTERREG et à 50 % par la Région wallonne. Il n'y a donc pas de participation financière de la Province. Quant au troisième projet, « Slow travel » la Province paye déjà une cotisation et il n'y a pas d'ajout supplémentaire de la Province.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Je prends note des intervenants. Le dossier reste ouvert.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE. - Point 35. Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 mars, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

La réunion publique est levée à 17 H 10.